

# RESULTATS

# 2006

## La douane : "Agir pour protéger"



**Conférence de presse  
de Jean-François COPÉ,**  
Ministre délégué au budget  
et à la réforme de l'Etat,  
Porte-parole du Gouvernement

**Le 20 mars 2007**

**Dossier de presse**



# ***LA DOUANE EN 2006***

---

<b>1 – Les chiffres clés de 2006</b>	4
<b>2 - La douane, une administration économique partenaire des entreprises</b>	7
➤ La lutte contre la contrefaçon : un objectif prioritaire	8
➤ La dématérialisation du dédouanement : le programme DELT@	11
➤ Les nouvelles mesures en faveur des entreprises : un partenariat renouvelé	14
<b>3 – La douane, un acteur majeur dans la lutte contre la délinquance organisée</b>	17
➤ L'évolution des saisies de stupéfiants : de nouvelles tendances	18
➤ Les trafics de tabacs : tous les vecteurs concernés	22
➤ La douane judiciaire : un service d'enquêtes judiciaires spécialisé	25
<b>4 – La douane, une vigilance accrue dans la sécurité des échanges</b>	28
➤ Le respect des normes de sécurité : des contrôles renforcés	29
➤ La fraude commerciale : des contrôles mieux ciblés	31
<b>5 – La douane, une implication croissante dans la protection du patrimoine</b>	37
➤ Le patrimoine naturel : la protection des espèces de faune et de flore menacées	38
➤ Le patrimoine culturel : la protection des trésors nationaux et des biens culturels	41

# ***1 – LES CHIFFRES CLES DE 2006***

---

## ***LES CHIFFRES CLES DE 2006***

### ***1. Les effectifs de la douane en 2006***

Les effectifs de la douane s'élèvent à **environ 19 000 agents** (dont 36 % de femmes) répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain et d'outre-mer, dans plus de :

- 250 bureaux de douane ;
- 280 unités de surveillance, terrestres et aéronavales.

Les agents des douanes se répartissent en deux pôles d'activité :

- le contrôle des **opérations commerciales** et des contributions indirectes (alcools, tabacs, produits pétroliers)
- la **surveillance** du territoire et de ses points d'entrée. Cette dernière mission est exercée par des agents en uniforme qui représentent près de la moitié de l'effectif total.

### ***2. La douane, administration fiscale***

La douane a participé à la collecte de l'impôt à hauteur de **61,7 milliards d'euros** (Md€) en 2006 (+ **2,3 % par rapport à 2005**).

#### **➤ Répartition des recettes**

**65 %** des recettes douanières ont été affectées au **budget de l'Etat** et **35 %** d'entre-elles aux collectivités locales et à divers organismes.

#### Répartition des recettes perçues par la douane en 2006

Bénéficiaire	Somme affectée (en milliards d'euros)	Répartition
Etat	40,30	65,32 %
Union européenne	1,70	2,75 %
Collectivités locales et autres organismes	19,70	31,93 %
<b>Total</b>	<b>61,70</b>	<b>100 %</b>

#### **➤ Répartition des perceptions douanières**

Le nombre de taxes perçues par la douane traduit la **diversité des missions** confiées à cette administration.

La douane est l'administration chargée notamment du contrôle et de la taxation des produits soumis à **accises** : il s'agit des produits pétroliers, des tabacs et des alcools.

Les taxes perçues sur ces produits (37 Md€) dépassent aujourd'hui largement celles perçues à l'importation (20,8 Md€). Les deux types de taxes ont représenté en 2006 respectivement 60 % et 34 % des recettes douanières. Le reste des perceptions, 6 %, est lié à des taxes résiduelles.

Les recouvrements liés à l'énergie sont prédominants. L'énergie, hors TVA, a rapporté 25,4 Md€ en 2006, soit 41 % des recouvrements douaniers. Ce chiffre est stable par rapport à 2005.

#### Répartition des recouvrements douaniers en 2006

Secteurs	Recouvrements (en Md€)	Répartition
TIPP (taxe intérieure sur les produits pétroliers)	24,6	40 %
TVA à l'importation	9,3	15,1 %
TVA pétrole	9,8	15,9 %
Tabacs (droit de consommation)	9,4	15,3 %
Alcools, vins, boissons	3	4,9 %
Droits d'importation	1,7	2,7 %
Octroi de mer et assimilé	0,9	1,5 %
TGAP (taxe générale sur les activités polluantes et accessoires)	0,5	0,7 %
Taxe sur les carburants perçus dans les DOM	0,5	0,8 %
Taxe intérieure sur le gaz naturel	0,2	0,3 %
Divers	1,7	2,8 %
<b>Total</b>	<b>61,6</b>	<b>100 %</b>

### ***3. La douane, administration de contrôle : les résultats de la lutte contre la fraude***

#### ***3.1. Les saisies***

L'année 2006 se caractérise par une augmentation des saisies dans certains secteurs clés de la fraude et notamment, ceux de la contrefaçon et de la contrebande d'armes, de munitions et d'explosifs :

➤ **Contrefaçons** : les contrôles portant sur la contrefaçon ont été une priorité de la douane en 2006. Ils ont abouti à une hausse du nombre d'articles saisis, passant de 5,6 millions en 2005 à 6 millions en 2006 (+ 6 %). Le nombre de constatations progresse également : 12 935 en 2006, contre 11 419 en 2005 (+ 13 %).

➤ **Armes, munitions et explosifs** : la douane française a réalisé 1 503 constatations en la matière, contre 1 372 en 2005, soit une hausse de 5,6 %. Les quantités saisies ont également connu une progression, passant de 129 340 en 2005, à 197 856 en 2006 (+ 53 %).

- **Respect des normes de sécurité** : au titre de la campagne 2006, les analyses réalisées par la douane ont porté sur 250 prélèvements représentant près de 5,5 millions d'articles. Le taux de dangerosité des objets contrôlés demeure élevé à 34 %.
- **Capitaux** : la douane française a réalisé 1 792 constatations en la matière, contre 1 727 en 2005, soit une hausse de 3,76 %. Les sommes saisies ont également connu une progression, passant de 126,23 millions d'euros en 2005, à 132,39 millions d'euros en 2006 (+ 4,88 %).
- **Tabac à fumer de contrebande** : en 2006, les prises de tabac à fumer se sont hissées à un niveau jamais atteint auparavant. Les services douaniers ont réalisé un grand nombre de constatations portant sur du tabac à fumer, ayant conduit à l'interception de 75,2 tonnes de cette marchandise, contre 33,6 tonnes de tabac en 2005 (+ 123,8 %).

### ***3.2. Les droits redressés***

L'année 2006 a été marquée par une diminution (- 19 %) du montant des droits redressés (197, 59 M€).

## ***2 – LA DOUANE, UNE ADMINISTRATION ECONOMIQUE PARTENAIRE DES ENTREPRISES***

---

## LA LUTTE CONTRE LA CONTREFAÇON : UN OBJECTIF PRIORITAIRE

La lutte contre la contrefaçon, qui est l'une des missions permanentes et prioritaires de l'administration des douanes, a été encore renforcée en 2006.

Elle suppose une coopération active avec les entreprises qui sont victimes de ce fléau.

### *1. Augmentation des saisies*

Ce renforcement des contrôles douaniers a abouti durant l'année 2006 à une hausse du nombre d'articles contrefaits saisis : près de **6 millions d'articles**, y compris les contrefaçons de cigarettes, contre **5,6 millions en 2005**, ce qui représente **une augmentation de 6,4 %**. C'est la première fois que le seuil de 6 millions d'articles est atteint. Il s'agit pour l'essentiel de contrefaçons de marque, d'une valeur estimée à plus de 278 millions d'euros sur le marché intérieur.

Le nombre de constatations réalisées par les services douaniers reflète cette progression, passant de **11 419 en 2005 à 12 935 en 2006 (+ 13,3 %)**, **niveau jamais atteint auparavant**.

Ces chiffres traduisent la mobilisation accrue de la douane dans la lutte contre la contrefaçon, à la demande du Gouvernement.

### Evolution des saisies depuis 2003

Année	Nombre de constatations	Nombre d'articles saisis
2003	2 598	1 987 630
2004	6 397	3 495 785
2005	11 419	5 643 777
2006	12 935	6 005 096

### *2. Les pays de production et d'exportation*

La **Chine** (Hong-Kong compris) demeure le pays d'exportation prédominant des contrefaçons : 30 % des articles saisis étaient en provenance de ce pays. Au regard des articles saisis en 2005, la Chine demeure le principal pays de production des contrefaçons.

La part de l'**Espagne** et du **Portugal** est en augmentation en 2006 (848 000 articles saisis) par rapport à celle de l'année précédente (344 000 articles saisis). Il en est de même pour les contrefaçons en provenance de Pologne. La part des contrefaçons originaires d'Italie a très légèrement progressé.

### *3. Les pays de destination*

La part des marchandises saisies, destinées au **marché national**, continue de progresser par rapport aux dernières années : **52,5 % en 2006, contre 48 % en 2005, 44 % en 2004, 35 % en 2003, 19 % en 2002 et moins de 5 % en 2001.**

**Ces produits représentent désormais une part majoritaire du total des saisies réalisées par les services douaniers.**

La part des saisies de contrefaçons destinées à l'**Afrique** est, en revanche, passée de 2 % en 2005 à près de **9 % en 2006**, prolongeant la hausse constatée depuis 2002. La part de contrefaçons saisies à destination de l'**Amérique du Sud** a également progressé par rapport à 2005.

Enfin, les marchés de l'**Europe centrale** (Pologne, République tchèque) ne semblent plus être destinataires de contrefaçons transitant par la France.

### *Tendances par produits*

La majeure partie des contrefaçons saisies est constituée, pour la deuxième année consécutive, de **cigarettes. 2 355 382 paquets** ont été, en effet, saisis à l'occasion notamment de 5 saisies majeures de plus de 200 000 paquets chacune. Des contrefaçons de cigares (64 090 pièces) ont été également saisies. Les cigarettes représentent ainsi 40,3 % de l'ensemble des contrefaçons saisies par la douane. La plus grosse prise, réalisée dans la Drôme, portait sur 252 500 paquets, transportés dans un semi-remorque en provenance d'Espagne.

Les **produits textiles** (vêtements, accessoires du vêtement, linge de maison) ne représentent pas en 2006, la part la plus importante des contrefaçons saisies, même si 15 % des saisies portent encore sur ce secteur. Ce chiffre est en progression par rapport à 2005 (cette part était de 12 %). Les marques de la mode enfantine sont largement représentées parmi celles qui sont copiées.

Les saisies de **chaussures**, en particulier de sport, se sont maintenues pour représenter 2 % des marchandises saisies. Comme pour le textile, ce sont les modèles les plus récents qui sont les plus copiés.

Dans le **secteur des produits industriels**, avec un total de 82 000 articles, les saisies de **pièces détachées de téléphones portables contrefaites** sont en progression.

Parmi les nouveaux produits contrefaits découverts par les services douaniers, **65 688 bocaux de salade tunisienne « Méchouia », préparation à base de légumes contrefaisant la marque « Riad »**, ont été saisis à Marseille.

L'année 2006 a également été marquée par une série de saisies d'articles commémoratifs de la Coupe du monde de football contrefaits.

Les saisies de contrefaçons de pièces détachées automobiles ont diminué en 2006 : 8 213 articles contrefaisant diverses **pièces détachées de véhicules automobiles** ont ainsi été découverts par la douane (contre 44 824 articles saisis en 2005). Une constatation opérée à La Réunion retient l'attention : il s'agit de la première saisie de pneus contrefaits, de fabrication asiatique.

En matière de **médicaments**, 594 465 contrefaçons ont été saisies en 2006, au lieu de 16 665 en 2005. Ces constatations ont principalement porté sur de faux comprimés de « Viagra ».

### **5. Les contrôles**

L'action de la douane en matière de lutte contre la contrefaçon repose sur un positionnement adapté par rapport aux flux de marchandises. Les aéroports et les ports constituant l'axe principal d'entrée des marchandises de contrefaçon en provenance des pays tiers producteurs, c'est donc à ce niveau que l'essentiel des constatations et des saisies douanières sont réalisées.

C'est le cas lors du contrôle des voyageurs, notamment dans les aéroports franciliens. Mais, c'est dans le fret maritime, notamment aux ports du Havre et de Fos-sur-Mer, qu'une grande partie des articles a été saisie.

Les contrôles portant sur les envois acheminés par la voie postale ou par le fret express, ont été renforcés, afin de faire face au développement de ce mode de transport, aboutissant ainsi à la saisie de **74 975 articles** en 2006.

Parallèlement à ces contrôles, les services douaniers ont multiplié les interventions sur les marchés et dans les foires, afin de faire face au développement de la vente de contrefaçons dans ces lieux privilégiés pour leur écoulement. Ce fut le cas, en particulier, pendant la période estivale, afin de faire obstacle à la vente ambulante de contrefaçons, particulièrement active pendant la saison touristique.

La mobilisation accrue des services douaniers s'est traduite, enfin, par une série d'actions de contrôles renforcés visant à accentuer, tout au long de l'été, la pression sur certains vecteurs saisonniers de propagation de la contrefaçon. Les 44 233 contrôles réalisés pendant la période estivale ont permis d'effectuer 2 512 constatations et la saisie de 526 836 marchandises de contrefaçon. 9 réseaux de distribution ont pu être identifiés et démantelés.

## **LA DEMATERIALISATION DU DEDOUANEMENT**

---

### ***1. Le Dédouanement en Ligne par Traitement Automatisé***

En 2007, la direction générale des douanes et droits indirects met en place le programme DELT@ (Dédouanement en Ligne par Traitement Automatisé), qui **dématérialise les procédures de dédouanement**.

DELT@ est accessible sur [Pro.Dou@ne](https://pro.douane.gouv.fr), le portail Internet de la douane dédié aux professionnels (adresse : <https://pro.douane.gouv.fr>). [Pro.Dou@ne](https://pro.douane.gouv.fr) permet d'accéder à un bouquet de téléservices personnalisé, afin d'accomplir les formalités douanières. Après enregistrement et, pour certains téléservices, avec agrément auprès de la douane, les opérateurs accèdent directement aux téléprocédures, grâce à un identifiant et un mot de passe.

DELT@ a été développé pour satisfaire les attentes des opérateurs du commerce international et répondre à l'ambition affichée par les pouvoirs publics de **généraliser les téléservices dans le cadre de la modernisation de l'Etat et du développement d'une administration électronique**.

Il permet également aux opérateurs de s'adapter aux évolutions communautaires en intégrant toutes les nouveautés réglementaires en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007.

### ***2. Delt@ propose de nombreuses fonctionnalités***

Il est accessible **24H/24 et 7 J/7**. Les déclarations peuvent être anticipées, et bientôt, elles pourront être rectifiées ou révisées par voie électronique.

**L'opérateur accède à l'encyclopédie et au moteur tarifaire RITA** (Référentiel Intégré Tarifaire Automatisé). RITA reprend les marchandises décrites dans le tarif des douanes et ses nomenclatures, les droits et taxes associés, les mesures de politique tarifaire et commerciale, et les documents exigibles. Son moteur tarifaire vérifie la validité et la cohérence des éléments déclarés et **calcule, en réel ou en simulation, le montant de la liquidation d'une déclaration**. Un simulateur de tarification permet d'estimer et de **comparer les coûts fiscaux et douaniers des opérations commerciales** envisagées par un opérateur.

Le calcul de la valeur en douane est assuré automatiquement, à partir des données indiquées.

Grâce au **téléservice comptable TRIGO** (Gestion Garantie Globale Opérateurs), l'opérateur déclarant **réduit ses frais financiers et de gestion** grâce à la nouvelle offre de cautionnement qui peut globaliser et centraliser ses garanties et ses crédits. En un simple clic sur Pro.douane, il peut consulter le

disponible du crédit d'enlèvement et le crédit « opérations diverses », ce dernier pouvant même être géré directement, via DELT@.

Une fonction modèle est proposée, pour alléger la saisie des déclarations répétitives.

### *3. A chaque opérateur, sa téléprocédure de dédouanement*

**DELT@ s'adresse à toutes les entreprises, petites, moyennes ou grandes,** qui doivent déposer des déclarations en douane.

L'opérateur déclarant choisit le guichet de dépôt de sa déclaration, **en fonction de son flux de déclarations et de sa propre capacité d'informatisation :**

- soit le **guichet EDI** (Echanges de Données Informatisées) : l'opérateur envoie directement sa déclaration aux douanes via son propre système informatique, sous la forme d'un message électronique de format pré-défini. Il s'adresse en priorité aux entreprises présentant un **volume d'échanges important** et une certaine logistique informatique. Ce mode de transmission nécessite une habilitation technique de la part des services informatiques douaniers.

- soit le **guichet DTI** (Direct Trader Interface) : l'opérateur saisit sa déclaration sur Internet, via le portail Pro.Dou@ne. (<https://pro.douane.gouv.fr>), sous forme d'un formulaire rempli en ligne. L'opérateur doit être habilité en souscrivant une convention directement avec le bureau de douane.

En fonction de sa procédure de dédouanement, **le déclarant choisit une téléprocédure :**

- **DELT@ D** permet de dédouaner en 2 étapes, pour les opérateurs bénéficiant d'une **procédure de dédouanement à domicile**, en établissant d'abord une déclaration simplifiée, puis en déposant une déclaration complémentaire globale périodique.

DELT@ D permet de dédouaner, à l'importation et à l'exportation, sur les deux guichets (DTI et EDI). Cette téléprocédure intègre le moteur tarifaire RITA et le télé-service comptable TRIGO.

- **DELT@ C** permet d'établir une déclaration complète, **en procédure de droit commun ou en procédure de dédouanement à domicile** : c'est le dédouanement en une étape, pour les importations et les exportations. Il **remplace progressivement le système de dédouanement automatisé SOFI.**

Depuis février 2007, DELTA C est en cours de déploiement. Cette téléprocédure sera connectée prochainement au système ECS (système de contrôle à l'exportation communautaire).

- **DELT@ X** s'adresse aux **opérateurs de fret express**. L'utilisation de DELT@ eXpress nécessite une adaptation des systèmes informatiques (transmission automatique et anticipée des données en EDI exclusivement, système d'identification des envois et routage automatisé des colis, pour leur inspection par la douane). L'ensemble de la téléprocédure doit être disponible au premier trimestre 2007.

#### *4. Un dédouanement à moindre coût*

L'utilisation de **DELT@ D** et **DELT@ eXpress** est **gratuite, dès 2007**. Une **redevance d'utilisation dégressive est perçue pour DELT@ C, jusqu'en 2010**. La perception de cette redevance s'explique par la valeur ajoutée de cette téléprocédure, offrant des fonctionnalités les plus avancées.

Dès 2007, cette tarification représente d'ores et déjà une baisse de plus de 30 % par rapport à la tarification du système actuel SOFI. Elle s'élève, par déclaration, à 2,20 euros à l'importation, et à 1,80 euro à l'exportation, décomptée par déclaration de 5 lignes maximum comme dans SOFI.

#### *5. Les développements prévus*

D'autres téléprocédures DELT@ sont prévues, comme **DELT@ P**, destiné aux **compagnies aériennes** qui peuvent transmettre la déclaration sommaire ou manifeste aérien aux services douaniers. DELT@ P est effective pour tous les opérateurs de Roissy, où elle a été développée en premier lieu.

La douane va, à moyen terme, mettre à la disposition des opérateurs non réguliers et des particuliers, une téléprocédure de dédouanement, qui exclut tout trafic commercial. **DELT@ Occasionnel** permettra le dédouanement rapide et simplifié d'une liste de marchandises.

## ***LES NOUVELLES MESURES EN FAVEUR DES ENTREPRISES : UN PARTENARIAT RENOVE***

---

Plus connue pour son rôle de contrôle et son rôle fiscal, la douane a également pour objectif prioritaire de soutenir les plus de 150 000 entreprises qui ont – ou souhaitent avoir - une activité internationale.

Ainsi, la douane s'est engagée dans le développement d'une offre de procédures et de services, afin d'aider les entreprises à développer leurs échanges internationaux et à améliorer leurs performances économiques.

### ***1. De nouvelles structures dédiées aux entreprises***

**Au niveau régional**, la douane a profondément réformé son organisation, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, pour mieux répondre aux attentes des entreprises. Des « **pôles d'action économique** » ont été mis en place dans l'ensemble des directions régionales.

Le « pôle d'action économique » comprend une « cellule conseil aux entreprises », dont le rôle, comme son nom l'indique, est d'informer et conseiller les entreprises sur les procédures de dédouanement et les régimes douaniers les mieux adaptés à la structure de leurs opérations de commerce international.

**Au niveau national**, afin d'offrir un meilleur service aux grandes entreprises qui représentent une part essentielle du dédouanement, et conformément à l'audit de modernisation réalisé par l'Inspection générale des finances, le ministre a décidé la création d'une **mission grandes entreprises**. Celle-ci aura, notamment, pour rôle de servir de correspondant de référence pour une centaine de grands comptes auxquels il sera proposé un guichet unique de dédouanement destiné à faciliter leurs opérations. Des contrats de confiance, assortis d'avantages concrets, seront signés avec les entreprises qui en feront la demande et accepteront de s'engager dans un partenariat renforcé avec la douane.

**Au niveau international**, des attachés douaniers sont présents au sein des missions économiques, auprès des principaux pays partenaires de la France. Ils peuvent également prodiguer des conseils ou apporter une aide aux entreprises en cas d'obstacles aux échanges.

### ***2. Des procédures simplifiées***

**Le dédouanement à domicile** permet à une entreprise de dédouaner les marchandises directement dans ses locaux, sans avoir à les présenter physiquement à un bureau de douane. A l'importation, les moyens de transport peuvent ainsi être déchargés 24 heures sur 24, de même qu'une bonne partie des marchandises exportées peut quitter l'entreprise directement.

Forme particulière du **dédouanement domicilié**, la **procédure de domiciliation unique (PDU)** offre, outre tous ces avantages, la possibilité de concentrer, auprès d'un seul bureau de douane appelé « bureau de domiciliation », les formalités de dédouanement. Cette procédure est particulièrement intéressante pour les entreprises qui réalisent leurs opérations physiques d'importation ou d'exportation depuis plusieurs sites.

Les avantages de la domiciliation unique résident dans la réduction accrue des coûts de dédouanement et dans l'existence, grâce au bureau de domiciliation, d'un seul interlocuteur douanier pour l'entreprise.

Autre moyen d'accélérer le dédouanement, la **déclaration simplifiée** permet, comme son nom l'indique, d'alléger les formalités documentaires à réaliser auprès de la douane, lors d'une opération de commerce international.

Ainsi, les entreprises bénéficiaires peuvent disposer de leurs marchandises en élaborant leur déclaration avec un nombre limité de données. Bien sûr, les informations complémentaires devront être apportées plus tard par l'entreprise, sous forme d'une déclaration récapitulative mensuelle ou d'une déclaration en douane de droit commun.

Outre ces procédures simplifiées, la douane a développé une gamme de « régimes douaniers économiques », visant à réduire les coûts de dédouanement. Ils consistent à donner un statut douanier sur mesure aux marchandises, au plus près de l'activité économique de l'entreprise.

Concrètement, ces régimes douaniers économiques permettent d'importer des marchandises en suspension de formalités, de droits de douane et de taxes, notamment la TVA. Ils s'adaptent, en temps réel, aux contraintes de production, de logistique et de commercialisation des opérateurs. L'entreprise bénéficiaire optimise ainsi sa trésorerie et gagne en compétitivité au regard de la concurrence internationale.

### ***3. Un dédouanement en ligne***

Pro.douane (<https://pro.douane.gouv.fr>) est le site Internet dédié aux professionnels, qui regroupe l'ensemble des téléservices et téléprocédures offerts par la douane.

Ce site complète le site Internet de la douane [www.douane.gouv.fr](http://www.douane.gouv.fr), rénové en juin 2006, qui met à disposition de l'utilisateur les informations utiles sur les réglementations que la douane est chargée de faire appliquer, ou sur ses missions et son organisation.

Le portail Pro.douane constitue le **point d'accès unique et gratuit** à toutes les téléprocédures permettant ainsi aux opérateurs du commerce de réaliser en ligne, et en toute sécurité, les formalités douanières et fiscales, et d'accéder à tous les téléservices.

Certains d'entre eux sont en accès libre, comme les statistiques du commerce extérieur. D'autres sont soumis à une habilitation préalable, délivrée aux opérateurs par les services douaniers.

Ils nécessitent l'établissement d'une convention avec la douane. Lorsque les opérateurs habilités se connectent et s'identifient, ils accèdent à un bouquet de services personnalisé, correspondant à leurs besoins.

Parmi les téléservices qui nécessitent une habilitation, figure **DELTA (dédouanement en ligne par traitement automatisé)**. Ce programme propose une informatisation complète des opérations de dédouanement. Il remplace progressivement le système actuel de dédouanement informatisé SOFI, bien connu des opérateurs.

## ***3 – LA DOUANE, UN ACTEUR MAJEUR DANS LA LUTTE CONTRE LA DELINQUANCE ORGANISEE***

---

## **L'EVOLUTION DES SAISIES DE STUPEFIANTS : DE NOUVELLES TENDANCES**

### **1. Résultats globaux**

Les quantités totales de stupéfiants saisies par les services douaniers sont en retrait par rapport à l'année 2005, passant de 74,36 tonnes en 2005 à 60,4 tonnes, soit une **baisse de 18,8 %**.

Cette baisse est due essentiellement à la diminution des quantités de résine de cannabis saisies. En effet, les saisies des autres drogues progressent.

<b>Année</b>	<b>Quantité de drogue saisie (en tonnes)</b>
2000	43
2001	51,1
2002	46,6
2003	69,8
2004	80,8
2005	74,3
2006	60,4

Le pourcentage d'évolution se répartit comme suit, pour les différents produits :

cannabis (herbe, huile et résine): - 26 %

**héroïne : + 80,6 %**

**cocaïne : + 24,5 %**

**ecstasy : + 177,6 %**

amphétamines : - 5,9 %

**khat : + 385,1 %**

### Evolution des quantités saisies depuis 2000 (en kg)

<b>Type / Années</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
Résine de cannabis	37 500	45 400	39 200	62 670	75 500	68 425	<b>49 264</b>
Cocaïne	1 200	1 906,5	2 580	3 933,9	3 055	2 626	<b>3 270</b>
Herbe de cannabis	3 500	3 590,8	4 117	2 302,4	1 635,4	1 842,6	<b>2 701,4</b>
Héroïne	318	180,2	178,8	335,1	350,3	433,1	<b>782,1</b>
Khat	29	201,9	336,2	255,5	254,7	835,3	<b>4 052</b>
Amphétamines	448,5	45,7	154,8	272,3	76,93	73,6	<b>69,3</b>
Ecstasy (doses)	2 028 118	1 285 221	1 891 854	1 899 872	940 313	485 012	<b>1 346 170</b>

L'année 2006 a été marquée par une progression significative des saisies d'héroïne et de khat, auxquelles s'ajoutent les saisies d'ecstasy, qui passent de 485 012 doses en 2005 à 1 346 170 en 2006.

A ces constatations, il faut ajouter les saisies de LSD (3 252 doses contre 2 978 en 2005), qui portent traditionnellement sur des saisies relativement faibles.

En 2006, les services douaniers ont effectué **18 620 constatations**, qui ont conduit à l'interpellation de près de **20 000 personnes**. Ces chiffres sont en léger recul par rapport à 2005.

## *2. Analyse par produit*

### *2.1. La résine de cannabis : saisie de 49 264 kg (- 28 %).*

Le volume de résine de cannabis saisie en 2006 est en retrait par rapport à 2005 (- 28 %).

Toutefois, ce phénomène n'est pas propre à notre pays. En effet, le fléchissement général des saisies de résine de cannabis observé en Europe en 2005 semble se poursuivre.

En outre, le nombre de constatations portant sur des quantités supérieures à 1 tonne est en diminution, laissant penser à une modification des modes d'acheminement.

La frontière espagnole est le lieu de la majorité des saisies de résine de cannabis, réalisées par les services douaniers. La majeure partie des quantités saisies a transité ou a été chargée en Espagne, où une baisse des quantités saisies a également été observée.

Si le vecteur routier demeure le mode de transport principal de ce type de stupéfiant, une saisie de 4 067 kg de résine de cannabis a été réalisée le 30 novembre, au port de Boulogne-sur-Mer, lors du contrôle d'un navire.

### *2.2. La cocaïne : saisie de 3,27 tonnes (+ 24,5 %).*

En 2006, les quantités de cocaïne saisies sont en augmentation de 24,5 % par rapport à 2005, avec 3 270,1 kg interceptés.

Cette augmentation s'explique essentiellement par la réalisation de plusieurs saisies importantes sur le vecteur maritime (+70,5 %).

La majorité des quantités saisies est en provenance directe d'Amérique du Sud. Toutefois, l'origine exacte de la cocaïne saisie est souvent difficile à déterminer.

Les quantités les plus importantes saisies au cours de 2006 l'ont été à Roissy, à Orly, aux Antilles et en Guyane.

Le 29 avril 2006, les agents des douanes ont saisi plus de 808 kg de cocaïne lors du contrôle d'un catamaran dénommé « Canito », battant pavillon de Gibraltar. La majorité des quantités saisies étaient destinée à l'Europe de l'Ouest et, comme l'an dernier, c'est la France qui figure comme premier pays de destination en 2006, suivie de l'Italie, des Pays-Bas, de l'Espagne et du Royaume-Uni.

### ***2.3. L'herbe de cannabis : saisie de 2,7 tonnes (+ 46,6 %).***

Le volume d'herbe de cannabis saisi par la douane en 2006 a augmenté de 46,6 % par rapport à l'année 2005, qui avait été marquée par une reprise à la hausse des quantités interceptées.

Comme pour la résine de cannabis, le mode d'acheminement principal est la voie routière. C'est dans le fret commercial que l'essentiel des saisies est réalisé.

### ***2.4. L'héroïne : saisie de 782,1 kg (+ 80,6 %).***

Les quantités d'héroïne saisies ont très fortement progressé (+ 80,6 %) par rapport à 2005, année durant laquelle le nombre de saisies de ce type de drogue avait déjà augmenté.

Près de 40 % des 782,1 kg d'héroïne saisie en 2006 provenait de Turquie. Comme en 2005, les Pays-Bas apparaissent également comme source d'approvisionnement identifiée (14,8 % des cas).

La quasi-totalité de la drogue saisie en 2005 est destinée à l'Union européenne, notamment à l'Espagne, au Royaume-Uni, à la France et au Portugal.

La drogue est acheminée essentiellement par voie routière (près de 70 %).

Le 3 février 2006, les agents des douanes de la direction régionale de Dunkerque ont saisi 305,68 kg d'héroïne lors du contrôle d'un ensemble routier turc, au moment de son embarquement au Terminal Transmanche à destination du Royaume-Uni.

### ***2.5. L'ecstasy : saisie de 1 346 170 doses (+ 177,6 %).***

La hausse des saisies d'ecstasy par rapport à 2005 est notable du fait de la réalisation de plusieurs saisies de plus de 100 000 cachets.

L'ecstasy saisie en 2006 était majoritairement originaire de Belgique, des Pays-Bas et d'Espagne.

C'est sur le vecteur routier que la majorité des constatations a été réalisée, devant les vecteurs ferroviaire et aérien.

***2.6. Les amphétamines : saisie de 69,3 kg (- 5,9 %).***

Le volume saisi d'amphétamines est en baisse, les constatations significatives demeurant rares.

Ce type de drogue est essentiellement originaire et en provenance de pays européens, en particulier les Pays-Bas comme en 2004.

La quasi-totalité des produits interceptés le sont sur la voie routière. La destination est prioritairement l'Espagne, suivie de la France, et du Royaume-Uni.

***2.7. Le khat : saisie de 4 052 kg (+ 385 %).***

Le volume saisi de khat connaît une forte progression, de 385 % : 4 052 kg contre 835,3 kg en 2005.

Il s'agit d'un arbuste poussant en Afrique orientale et dans la péninsule arabique, dont les feuilles sont utilisées comme stimulant nerveux.

Comme l'année passée, les quantités saisies étaient en premier lieu en provenance des pays producteurs, en particulier l'Éthiopie et Djibouti. Le reste a transité essentiellement par les Pays-Bas, le Royaume-Uni et, pour la première fois, l'Inde.

En 2006, les Etats-Unis d'Amérique devancent à nouveau la France, qui avaient été, l'an passé, le premier pays destinataire des quantités saisies.

## LES TRAFICS DE TABACS : TOUS LES VECTEURS CONCERNES

### *1. Statistiques des saisies*

En 2006, la douane française a réalisé **11 160 constatations** (10 125 en 2005) en matière de cigarettes et de tabac. Elle a saisi **240 tonnes de tabac, tous produits confondus**, pour une valeur estimée à **45,9 millions d'euros**. Les services douaniers ont ainsi atteint l'objectif ministériel de **10 500 constatations** qui leur avait été fixé pour 2006.

Depuis 2004, on observe une augmentation des saisies de tabac à fumer.

Par ailleurs, il convient de noter, l'importance des saisies de tabac de contrefaçon portant en 2006 sur **47 tonnes de cigarettes**.

Afin d'appréhender au mieux tous les trafics de tabac, la douane a multiplié les saisies d'envois par la poste, accentué les contrôles sur les voyageurs et focalisé son action sur les trafics de proximité en zone frontalière ou milieu urbain.

La douane reste également focalisée sur les grosses organisations de fraude. Une vingtaine de constatations, soit moins de 1 % du nombre total des saisies enregistrées (8 850), représentent, à elles seules, près de 56 % de la quantité de cigarettes interceptée en 2006 (117,8 tonnes).

### Cigarettes

**117,8 tonnes** de cigarettes (soit 235 538 cartouches), essentiellement des cigarettes blondes, ont été saisies par la douane en 2006, contre 172,4 tonnes l'année précédente.

### Tabac à fumer

**En 2006, les prises de tabac à fumer se sont hissées à un niveau jamais atteint auparavant.**

Les services douaniers ont réalisé un grand nombre de constatations portant sur du tabac à fumer, ayant conduit à l'interception de **75,2 tonnes** de cette marchandise, contre 33,6 tonnes de tabac en 2005 (+ **123,8 %**).

Fait nouveau, dans de nombreux cas, seul du tabac était transporté illicitement, dans des quantités très importantes, alors que précédemment les prises réalisées étaient surtout des saisies mixtes composées majoritairement de cigarettes.

## **2. Typologie de la fraude**

Les prises portant sur de petites quantités sont majoritairement opérées à la frontière andorrane, dans les aéroports franciliens, mais également sur le port de Marseille lors du contrôle des voyageurs débarquant des transbordeurs assurant les liaisons avec l'Afrique du Nord.

Comme l'année précédente, les saisies importantes se sont multipliées dans la région Nord-Pas-de-Calais, point de passage obligé pour le trafic à destination du Royaume-Uni. C'est dans cette région que l'on enregistre le plus fort tonnage de tabacs manufacturés saisis, soit 102,1 tonnes.

### ➤ **Frontière andorrane.**

Si le nombre de constatations demeure encore important le long et en retrait de la frontière andorrane (1 290 constatations en 2006 contre 2 174 en 2005), celles-ci portent sur des petites quantités. Les cigarettes interceptées dans cette zone géographique, soit 4,1 tonnes, ne représentent que 3,5 % des quantités globales saisies.

### ➤ **Voie routière**

La voie routière conserve la faveur des organisations de fraude pour le transport du tabac de contrebande. Les itinéraires empruntés par les camions convoyant ces cigarettes se sont révélés plus diversifiés que l'année précédente.

### ➤ **Voie aérienne**

Les prises effectuées à l'encontre des voyageurs empruntant la voie aérienne sont plus fréquentes en 2006. Près de 6 tonnes de cigarettes et tabac à fumer ont ainsi été interceptées dans les aéroports d'Ile-de-France (1 000 constatations).

### ➤ **Trafic postal**

Le trafic postal, en expansion, est manifestement lié à la montée en puissance de la vente à distance des tabacs manufacturés, qui se caractérise, depuis trois ans, par une grande diversification des pays d'expédition, au nombre de 36 en 2006.

**1 713** constatations portant sur des cigarettes expédiées **par la voie postale ou le fret express** ont été réalisées, essentiellement dans les centres douaniers postaux d'Ile-de-France. Elles ont conduit à la saisie de **11,7 tonnes** de cigarettes.

Ainsi, en 2006, les constatations réalisées sur le trafic postal ont été multipliées par trois et le volume des quantités saisies a augmenté de près de 42 %.

### ***3. Destination des tabacs saisis***

La destination définitive des cigarettes de contrebande interceptées en France est difficile à établir avec certitude. La part des marchandises dédiée au marché clandestin britannique, plus de 68 %, constitue toujours le plus gros des prises et apparaît plus importante qu'en 2005. Ce constat est effectué à partir des itinéraires suivis et des marques des tabacs interceptés, spécifiques au marché britannique. La part des cigarettes à destination de la France apparaît, quant à elle, stable par rapport à 2005.

### ***4. Origine des tabacs saisis***

L'origine des chargements frauduleux est difficile à établir. Environ 20 % des cigarettes de contrebande interceptées provenaient d'Asie (Chine, Viêt-Nam), contre 6 % en 2005. Environ 2 % provenaient d'Afrique (toutes régions confondues) et près de 20 % de l'Union européenne sans que l'on puisse attribuer une origine certaine aux cigarettes saisis, fréquemment chargées en Belgique et en Espagne.

### ***5. Quelques saisies marquantes de l'année***

- Le 27 janvier 2006, les agents de la brigade de surveillance de Halluin-Reckem (Nord) ont intercepté un chargement de 8 tonnes de cigarettes de marque « Marlboro », à bord d'un ensemble routier portugais. Les cigarettes étaient dissimulées derrière quatre palettes de cartons de jouets.
- Le 3 mars 2006, les agents de la brigade des douanes de Dunkerque (Nord), ont procédé à la saisie de 2,5 tonnes de tabac à rouler d'une valeur estimée à 286 500 euros. Le tabac a été découvert à bord d'un camion qui se rendait en Grande-Bretagne. Le chauffeur a été condamné à 10 mois d'emprisonnement, 286 520 euros d'amende et à la confiscation du moyen de transport.
- Le 10 mai 2006, les services douaniers de Paris ont intercepté un chargement d'une tonne de cigarettes également de marque « Marlboro », à bord d'un ensemble routier hongrois circulant sur le périphérique. Les cigarettes étaient dissimulées derrière des cartons de chaussures de faible valeur.

## ***LA DOUANE JUDICIAIRE : UN SERVICE D'ENQUETES JUDICIAIRES SPECIALISE***

---

### ***1. Enquêtes confiées à la douane judiciaire par les magistrats***

L'année 2006 se caractérise par une augmentation notable du nombre d'affaires confiées au service national de douane judiciaire (SNDJ) par les autorités judiciaires : + 37 % (587 saisines en 2006, contre 426 en 2005).

Les enquêtes en flagrance sont passées de 50 en 2005 à 99 en 2006. Cet accroissement est la conséquence directe de l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> octobre 2004, des dispositions relatives à la douane judiciaire dans la loi dite Perben II du 9 mars 2004. Le procureur de la République peut ainsi confier une enquête judiciaire au SNDJ, à la suite d'une constatation réalisée par un service douanier.

Le SNDJ a reçu également 101 enquêtes préliminaires des magistrats du parquet et 273 commissions rogatoires lui ont été délivrées par des magistrats instructeurs.

Les officiers de douane judiciaire (ODJ) ont, en outre, exécuté 28 commissions rogatoires internationales émanant de magistrats étrangers, notamment du Royaume-Uni, de Belgique et des Pays-Bas, ainsi que 30 commissions rogatoires internationales délivrées par un magistrat français à destination d'un pays étranger dans le cadre d'une enquête confiée au SNDJ.

### ***2. Domaines d'intervention de la douane judiciaire***

L'activité du SNDJ est ancrée dans la matière douanière et contribue à la lutte contre les grands trafics frauduleux. En 2006, les affaires relatives à la contrebande de cigarettes représentent ainsi près de 20 % des saisines du SNDJ (120 saisines) et les dossiers de contrefaçons de marque près de 45 % (265 saisines).

La participation du SNDJ à la lutte contre les grands trafics apparaît également au travers du nombre de dossiers confiés par les juridictions interrégionales spécialisées (JIRS). En effet, ces structures judiciaires, spécialisées en matière de criminalité organisée et de grande délinquance économique et financière, ont confié 52 enquêtes au SNDJ en 2006.

### ***3. Nombre de saisines dans les différents domaines d'intervention du SNDJ :***

- Contrebande, importation et exportation sans déclaration (hors contrefaçons): 175, dont 120 relatives aux cigarettes.
- Contrefaçons de marque : 265
- Fraudes en matière de TVA (escroquerie à la TVA, bordereaux de vente en détaxe, TVA intracommunautaire) : 20
- Blanchiment : 57
- Contributions indirectes (machines à sous) : 12.

#### **4. Exemples d'affaires marquantes**

##### ***Affaire de machines à sous en co-saisine avec le GIR de Languedoc-Roussillon***

Dans le cadre de l'exécution d'une commission rogatoire confiée conjointement au GIR de Languedoc-Roussillon, au commissariat de Narbonne et au SNDJ par un juge d'instruction du TGI de Narbonne en janvier 2006, les officiers de douanes judiciaire ont procédé à des investigations sur l'exploitation de « machines à sous » clandestines dans des bars des départements de l'Aude et de l'Hérault.

Les interpellations et perquisitions réalisées en septembre 2006 par 25 ODJ et 25 OPJ de la police et de la gendarmerie ont permis la saisie de 31 machines à sous. Les 3 principaux organisateurs de la fraude ont été mis en examen et placés sous contrôle judiciaire et 21 autres personnes ont été mises en cause. Les investigations ont également permis de révéler un processus de recyclage des profits illicites des responsables des sociétés de placement des appareils de jeux, au moyen d'une SCI rénovant un établissement hôtelier de prestige.

Cette affaire illustre la complémentarité du SNDJ avec les GIR et l'intérêt que représente l'approfondissement des investigations en matière de blanchiment du produit des jeux clandestins.

##### ***Exécution d'une commission rogatoire à la suite de la constatation d'un manquement à l'obligation déclarative par un service douanier***

En novembre 2004, la brigade des douanes de Montmélian constatait un manquement à l'obligation déclarative d'un montant de près de 110 000 francs suisses à l'encontre d'un couple effectuant un trajet Italie-Espagne. Les deux personnes étaient placées en retenue douanière puis en garde-à-vue dans le cadre d'une enquête en flagrance confiée au SNDJ par le parquet du TGI d'Albertville. A l'issue de cette procédure, une information judiciaire était ouverte pour manquement à l'obligation déclarative, blanchiment et exercice illégal de la profession de banquier, et l'une des deux personnes était mise en examen et placée en détention provisoire.

L'exécution de la commission rogatoire confiée au SNDJ a permis de mettre en évidence qu'une partie du corps du délit du manquement à l'obligation déclarative était une commission provenant d'une opération de change (euros contre francs suisses) effectuée en Italie par les deux personnes interpellées et d'établir les éléments d'une escroquerie portant sur de telles opérations de change.

Les investigations menées dans le cadre d'une commission rogatoire internationale, exécutée en Espagne avec l'assistance d'officiers de douane judiciaire, ont permis d'interpeller en Espagne l'instigateur de la fraude qui a été extradé en France et placé en détention provisoire. Les deux personnes interpellées lors du contrôle douanier ont alors fait l'objet d'un mandat d'arrêt européen.

L'enquête judiciaire permettait également de mettre en cause plusieurs personnes connues des services de police de différents Etats européens pour des faits d'escroquerie, d'extorsion de fonds et d'association de malfaiteurs.

Cette affaire qui constitue la première affaire en flagrance confiée au SNDJ, illustre l'intérêt que présente l'approfondissement de certaines constatations douanières relatives aux manquements à l'obligation déclarative dans la mesure où l'enquête a permis de révéler une activité criminelle qui n'était pas soupçonnée à l'origine et de démanteler un réseau organisé à l'échelle internationale.

***4 – LA DOUANE,  
UNE VIGILANCE ACCRUE DANS LA  
SECURITE DES ECHANGES***

---

## ***LE CONTROLE DES NORMES DE SECURITE***

---

### ***1. Le rôle de la douane en matière de contrôle des normes de sécurité***

La douane participe au contrôle et au respect des réglementations relatives à la qualité et à la sécurité des produits industriels, pour les marchandises importées de pays extérieurs à l'Union européenne.

Les contrôles sont **documentaires** (vérification de déclaration de conformité, demande de rapports d'essais) et **physiques** (présence du marquage « CE » ou autres marquages réglementaires, examen des marchandises).

Ils peuvent être complétés par des **analyses** en laboratoire pour vérifier que les produits importés ne présentent pas de danger pour le consommateur.

La Mission d'Analyse de Risque et d'Orientation des Contrôles (MAROC) de la direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) est chargée de définir, conjointement avec la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) un **programme annuel commun de contrôles**. Elle facilite également la coopération et les échanges d'informations entre les deux directions.

### ***2. Les thèmes de contrôle en 2006***

Les contrôles de la campagne 2006 ont porté notamment sur :

- les matériels électriques ;  
les jouets;
- les équipements de protection individuelle, etc...

### ***3. Les résultats des contrôles***

Au titre de la campagne 2006, les analyses ont porté sur **250 prélèvements représentant près de 5,5 millions** d'articles.

Les résultats de ces analyses sont les suivants :

- **conformité : 31 %** ;
- défauts de marquage : 23 % ;
- défauts techniques intermédiaires : 12 % ;
- **dangereusité : 34 %**.

Le taux de conformité des objets contrôlés connaît une baisse significative par rapport à l'année 2005 (31 % contre 45 % l'an passé).

**Le taux de dangereusité est stable par rapport à 2005 puisqu'il passe de 35 % à 34 %**. Il est particulièrement élevé pour les tondeuses autoportées

(100 %), les compresseurs d'air (80 %), les peluches porte-clés (80 %) et les jouets porteurs (78 %).

#### ***4. Les suites données aux contrôles***

Les suites données aux contrôles dépendent de la nature des non-conformités relevées et du degré de dangerosité des produits.

Trois décisions peuvent être prises :

- **la mise en conformité.** L'importateur a toujours la possibilité de procéder à une mise en conformité des matériels, dans la mesure où celle-ci est techniquement possible. Cette mise en conformité est effectuée sous contrôle du service des douanes et assortie d'essais par un laboratoire compétent ;

- **la réexportation.** Si la mise en conformité est impossible ou si l'importateur ne souhaite pas l'effectuer, le matériel peut être réexporté. Cette solution est proposée pour les matériels dont la non-conformité n'est pas de nature à entraîner un danger pour l'utilisateur. La réexportation est subordonnée à l'information préalable des autorités douanières des autres Etats membres, afin d'éviter la réimportation des matériels non conformes par un autre point d'entrée de l'Union européenne ;

- **l'abandon pour destruction.** Si les matériels sont dangereux, que leur mise en conformité est impossible ou que l'importateur ne souhaite pas l'effectuer, ils sont détruits.

#### ***5. Quelques exemples de constatations***

##### **➤ Peluches : Le Havre**

51 000 peluches ont été détruites en 2006 au Havre. Le hochet intégré dans les peluches était susceptible d'être ingéré par les jeunes enfants en raison du défaut de résistance des coutures de la peluche.

##### **➤ Gants de protection : Le Havre**

La douane a contrôlé 615 000 paires de gants importées au Havre présentant une teneur en chrome IV (substance cancérigène) deux fois supérieure à la limite admissible.

## ***LA FRAUDE COMMERCIALE : DES CONTROLES MIEUX CIBLES***

---

Les missions de la douane en matière de fraude commerciale s'exercent dans de **nombreux domaines d'activité** : le secteur des **produits industriels et agricoles**, d'une part, et le secteur des **contributions indirectes**, d'autre part.

La douane est, en effet, chargée de lutter contre la fraude commerciale qui affecte les recettes destinées au budget communautaire, tels que les **droits antidumping, les droits agricoles et les aides FEOGA**, mais également celle qui affecte le budget national (fraudes à la **TVA, la TIPP ou la TGAP**).

La douane procède ainsi au **contrôle des produits pétroliers** et de la **filière vitivinicole et du commerce des boissons**. Elle est, également, chargée de la **gestion du monopole de vente au détail des tabacs** manufacturés, ainsi que de la **garantie des métaux précieux**. Elle procède, enfin, au recouvrement et au contrôle de l'impôt sur les spectacles et à la perception des taxes sur les céréales, les graines oléagineuses et le sucre.

### **1. La fraude commerciale dans le secteur des produits industriels et agricoles**

Au cours de l'année 2006, les services douaniers ont relevé **34 693 constatations** dans le domaine de la fraude commerciale dans le secteur des produits industriels et agricoles pour un montant total de **177 M€** de droits fraudés.

Même si le montant des droits fraudés et le nombre d'infractions relevées ont enregistré une baisse en 2006 (respectivement -18 % et - 21 %), les constatations en matière de fraude commerciale dans le secteur des produits industriels et agricoles ont permis de recouvrer **un montant de 95,31 M€ de TVA** qui représente, à lui seul, près de **54 % du montant total des droits fraudés**.

Le montant compromis des ressources propres, destinées au budget communautaire, affiche une légère diminution de 7 % avec 40,52 M€, alors que le **secteur industriel enregistre une hausse de 3 %**.

Une tendance à la hausse est, par ailleurs, observée en ce qui concerne la taxe générale sur les activités polluantes (**TGAP**), avec 16,17 M€ de montant fraudé, soit **+19,67 % par rapport à 2005**.

Le montant de **TIPP** fraudé connaît également **une augmentation importante de près de 30 % par rapport à l'année précédente** avec 9,15 M€ contre 7 M€ en 2005. Ce secteur apparaissait déjà en hausse en 2005 (+34,79 %) par rapport à 2004.

Enfin, le montant des aides FEOGA indûment obtenues est en recul par rapport à 2005, sans que cela impacte de manière importante le montant total de la fraude commerciale, puisque ce secteur ne représente que 3,2 % de ce total.

Evolution des fraudes constatées par type de taxe

<b>Taxe (en millions d'euros)</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>Evolution</b>
Ressources propres	43,51	40,52	- 6,87 %
TVA	123,57	95,31	- 22,87 %
TGAP	13,51	16,17	19,67 %
TIPP	7,09	9,15	29,05 %
FEOGA	13,96	5,67	- 59,38 %

*- Les produits industriels*

Les montants des droits fraudés dans ce secteur enregistrent une baisse de 15,18 % en 2006. Néanmoins, **ce secteur continue d'occuper une place prépondérante dans le bilan de la lutte contre la fraude commerciale puisqu'il concentre 88 % du montant des droits fraudés** (plus de 157 M€) et **80,6 % du nombre des constatations** (avec 27 981 infractions relevées).

Cette prédominance est largement marquée dans le secteur de la TVA. **En effet, les constatations portant sur des produits industriels représentent plus de 96 % du montant total de TVA fraudé en 2006.**

En matière de ressources propres, le montant fraudé dans le secteur industriel concentre également plus de 88 % du montant total.

C'est le secteur de l'électronique qui comporte le nombre de constatations et les montants de droits fraudés les plus importants (plus de 49 M€).

Cette tendance est analogue à celle constatée en 2005 pour ce secteur aux enjeux financiers importants (mesures antidumping notamment) et contraint à un cadre réglementaire strict en matière de normes techniques.

**Exemples de constatations**

**→ Multiples fraudes à l'importation de lecteurs DVD et lecteurs MP3 de Taiwan**

En 2006, les services de la Direction Nationale du Renseignement et des Enquêtes Douanières (DNRED) ont mis à jour un dispositif organisé de fraudes portant sur de fausses déclarations d'espèce, de valeur et d'importations sans déclaration de lecteurs DVD et MP3, en provenance de Taïwan.

Il en a résulté un montant **de droits fraudés de 54 434 €.**

### → Importation en contrebande de fenêtres en PVC du Liban

Une enquête a permis de constater des importations en contrebande de fenêtres en PVC d'une valeur de 4,48 M€ réalisées via un fournisseur « off shore » situé au Liban. Les lots de menuiserie étaient directement livrés par le fournisseur libanais sans dédouanement.

Ces importations en contrebande ont eu pour conséquence d'éluider un montant de droits de douane de **154 300 euros et de 908 634 € de TVA.**

#### - *Les produits agricoles*

Les fraudes dans ce domaine, qui représentent moins de 8 % du montant total des droits fraudés et 14 % du nombre de constatations (avec 4 899 infractions relevées), ont enregistré une baisse par rapport à 2005 avec -53,43 % du montant des droits fraudés et -28,13 % des constatations.

Néanmoins, **près de 4,6 M€** de droits fraudés ont été constatés en matière de fraude commerciale dans le secteur agricole des « **condiments, céréales et autres produits de la minoterie et tabacs** » et plus de **4 M€** dans le secteur des **produits laitiers**. Le secteur des **fruits et légumes** représentait, quant à lui, près de **3,5 M€** de droits fraudés.

#### Exemple de constatations

### → Fausse déclaration d'origine lors d'importations d'ail chinois du Maroc

Les services douaniers de La Réunion ont constaté une fausse déclaration lors d'importations d'ailx originaires de Chine, qui font l'objet de quotas dans le cadre de la réglementation communautaire.

Les marchandises avaient été préalablement dédouanées en Métropole et déclarées originaires du Maroc à l'aide d'un certificat d'origine EUR 1 et d'un certificat d'importation reconnus inapplicables. La visite du conteneur a permis de constater la présence sur les cartons de mentions d'origine Chine.

Cette fausse déclaration a permis d'éluider le **paiement de droits spécifiques agricoles d'un montant de 25 532 euros.**

## 2. La fraude commerciale dans le secteur des contributions indirectes

En 2006, les services douaniers ont réalisé **10 448 constatations** au titre des contributions indirectes, soit un nombre d'affaires qui reste stable (-1 %) par rapport à 2005. **Le montant des droits fraudés liés à ces constatations s'élève à 20,60 M€**, ce qui marque une baisse par rapport à 2005 (42,11 M€).

### **- Les produits pétroliers**

La douane est l'administration chargée de la perception de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP). Les contrôles menés en 2006 ont abouti à la constatation de **1 753 infractions** qui ont eu pour effet d'éluider le paiement de **9,15 M€ de TIPP** (7,1 M€ en 2005).

**Les montants des droits fraudés ont augmenté d'environ 29 % par rapport à 2005.** Parallèlement, le nombre d'infractions constatées est resté sensiblement le même (+0,4 %).

**→ Exemple de constatation. Mauvaise tenue de comptabilité matières et fausse déclaration de sortie d'entrepôt :**

Le contrôle d'un entrepôt fiscal de stockage a permis de constater des discordances dans la comptabilité matières d'un opérateur qui avait déclaré une partie du gazole sortie de l'entrepôt comme étant du fioul, qui bénéficie d'une fiscalité privilégiée.

Le service a également constaté l'absence de déclaration pour une quantité importante de fioul et de gazole à la sortie de l'entrepôt, permettant ainsi à ces produits pétroliers d'échapper à toute fiscalité.

Le montant de la **TIPP fraudée** était de **488 179 €**.

### **- Les activités polluantes**

La douane est chargée de la perception de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP). Les contrôles réalisés en 2006 ont abouti à la constatation de **156 infractions** qui ont eu pour effet d'éluider le paiement de **16,17 M€**.

**Les montants fraudés ont augmenté de 19,7 % par rapport à 2005** tandis que le nombre d'infractions est relativement stable (-1,27 %).

**→ Exemple de constatation. Non déclaration de la TGAP sur des produits antiparasitaires :**

Au cours d'une enquête portant sur une société fabriquant des produits antiparasitaires, les services douaniers ont relevé l'absence de déclaration à la TGAP, obligatoire pour la production de ce type de produit, pour plus de 12 tonnes de produits.

Il en a résulté un montant de **TGAP fraudée de 4 706 292 euros**.

### **- La filière vitivinicole et le commerce des boissons**

Dans le cadre de sa mission fiscale, la douane perçoit les droits à la circulation sur les vins, ainsi que les droits de consommation et les droits de fabrication sur les alcools.

Elle exerce, par ailleurs, une mission économique. Elle veille ainsi au respect de certaines dispositions communautaires en matière de politique agricole commune propre à ce secteur, assure la protection du consommateur du double point de vue de la qualité et de la nature du produit vendu, et la régulation du marché par un contrôle de la quantité et de la qualité de l'offre des produits vitivinicoles.

La douane surveille également les flux nationaux et les échanges extérieurs de produits soumis à droits indirects. Dans ce domaine, la fraude tend à se développer, notamment au travers d'importantes fraudes concernant les boissons alcooliques à destination d'Etats membres de l'Union européenne.

En effet, les trafics d'alcools s'expliquent par l'intérêt financier que revêt le différentiel de taxation existant entre ces pays. La lutte contre la fraude dans ce secteur se caractérise donc, également, par un renforcement de la coopération entre les Etats membres.

Ce secteur continue à concentrer l'essentiel des constatations effectuées en matière de contributions indirectes avec **près de 63 % de l'ensemble des infractions relevées en 2006 et 52,7 % du montant des droits fraudés.**

La douane a, toutefois, enregistré en 2006 une diminution du nombre des constatations et du montant des droits fraudés (-13,8 %).

#### → Exemple de constatation. Circulation sans titre de mouvement :

Lors d'un contrôle à la circulation d'un véhicule commercial venant de Belgique, le service a découvert 27 hectolitres d'alcool de riz. Les marchandises en provenance de Chine avaient été déclarées lors du dédouanement comme des préparations alimentaires. L'expertise du laboratoire des douanes a révélé qu'il s'agissait d'un produit intermédiaire. Le montant des droits fraudés portait sur **25 016 €.**

#### - *Les tabacs*

La douane gère le monopole de vente au détail des tabacs manufacturés par l'intermédiaire du réseau des débitants de tabac.

En 2006, les services douaniers ont été mobilisés par la lutte contre la vente à la sauvette de cigarettes. En outre, les services opérant dans les centres de dédouanement postaux combattent le développement de nouveaux courants de contrebande liés à la multiplication des ventes de tabacs sur Internet, contrairement à la réglementation française.

Les constatations en la matière ont connu en 2006 **une forte hausse de 85,3 %.** Le montant total des droits fraudés a diminué de 17,8 %.

#### → Exemple de constatation. Défaut d'acquittement de la taxe de consommation :

Lors du contrôle d'un opérateur, le service a constaté la présence dans son stock, de feuilles de tabac destinées à être fumées dites « blunts », qui sont soumis au

droit de consommation sur les tabacs. Le montant du droit de consommation fraudé s'élève à **176 795 €**.

*- La garantie des métaux précieux*

Pour 2006, le **nombre de fraudes constatées en la matière est en hausse de plus de 2 %**, de même que le **montant des droits fraudés qui a connu une augmentation de près de 55 %** par rapport à 2005.

*- Les jeux et spectacles*

La douane est chargée du recouvrement et du contrôle de l'impôt sur les spectacles. Elle recherche, notamment, tout ce qui relève de l'exploitation irrégulière d'appareils automatiques. En effet, ce domaine d'activité présente d'importants risques de fraude et implique de plus en plus souvent la criminalité organisée, en raison de gains potentiels élevés. Les contrôles dans ce secteur de fraude sont souvent coordonnés avec plusieurs services douaniers et avec d'autres administrations (GIR, police, gendarmerie).

Si le **montant des droits fraudés en 2006** représente près de 7 M€ (**7,37 M€**), ce chiffre a connu une légère baisse par rapport à 2005 (8,43 M€). Le nombre des constatations réalisées dans ce domaine diminue de 13,53 %, passant de 1 168 en 2005 à 1 010 en 2006.

## ***5 – LA DOUANE, UNE IMPLICATION CROISSANTE DANS LA PROTECTION DU PATRIMOINE***

---

## **LE PATRIMOINE NATUREL : LA PROTECTION DES ESPECES DE FAUNE ET DE FLORE MENACEES**

---

**767 constatations ont été effectuées par les services douaniers au cours de l'année 2006** contre 719 durant l'année 2005, soit une **hausse de près de 7 %**. Pour la seconde année consécutive, le seuil de 700 constatations est dépassé.

Ce sont les services en charge du contrôle des voyageurs qui enregistrent l'essentiel des constatations (74,3 %), notamment dans les **aéroports franciliens, mais aussi à Marseille, Sète, ainsi que dans les départements d'outre-mer et, particulièrement, dans l'île de la Réunion.**

L'ensemble des affaires réalisées a conduit à la saisie effective de **10 137 spécimens** d'espèces menacées d'extinction.

Parmi les spécimens saisis, on dénombre :

- 621 animaux vivants,
- 247 animaux naturalisés,
- 473 pièces d'ivoire brut ou travaillé,
- 2 764 coquillages et coraux,
- 6 032 articles et produits divers, issus d'espèces protégées (ouvrages en peaux de reptiles, orchidées, peaux, etc.).

### **L'ivoire**

En 2006, 62 constatations ont porté sur de l'ivoire brut ou travaillé provenant, notamment, d'Afrique du Sud, du Cameroun, du Nigeria et de Tanzanie, soit un poids de 1 878,5 kg. Ainsi, par rapport à l'année précédente, **on note une forte progression des quantités saisies (+ 561 %)**.

Les constatations les plus nombreuses (61,3% en 2006) sont réalisées sur le vecteur aérien, et notamment à l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle (plus de 30 saisies pour un poids total d'environ 260 kg).

Parmi ces constatations se démarquent deux saisies des services douaniers de Roissy, qui ont découvert dans les bagages d'un commerçant sénégalais, 22 statuette en ivoire travaillé dissimulées à l'intérieur de statues en bois, puis quelques mois plus tard, 14 tronçons de défenses et 3 pièces d'ivoire travaillé contenus dans des objets artisanaux habillés de perles. Ce sont au total plus de 32 Kg d'ivoire qui ont été saisis.

### *Les animaux vivants*

Les saisies d'animaux vivants sont en progression par rapport à l'année dernière (+ 60 %). Le nombre d'animaux interceptés (621) est très proche de celui enregistré en 2005 (630). Ce sont essentiellement les **reptiles** (tortues terrestres) et les **oiseaux** qui font l'objet des prises réalisées par la douane.

#### *Répartition des spécimens d'animaux vivants saisis en 2006*

Oiseaux		Reptiles			Autres animaux	
Psittacidés	Autres	Caméléons Iguanes Lézards Varans	Serpents	Tortues	Singes	Autres
61	30	49	6	422	4	49
<b>91</b>		<b>477</b>			<b>53</b>	

D'une manière générale, **les tortues de terre de l'île de Madagascar ou des pays du bassin méditerranéen apparaissent régulièrement dans les saisies d'animaux vivants.**

Parmi ces constatations, se dénote la saisie des services douaniers de Saint-Louis Autoroute, qui ont découvert à bord d'un véhicule, au milieu d'un chargement de contrefaçons, 34 spécimens de tortues de terre provenant de Tunisie.

### *Les autres produits*

Les constatations portant sur des animaux naturalisés (+ 133,3 %), et sur les spécimens de coquillages et de coraux (+ 76,8 %) sont en forte progression par rapport à 2005.

Durant l'année 2006, **2 764 spécimens de coraux et de coquillages** ont été interceptés, provenant pour une large part de Maurice, Madagascar, Mayotte ou La Réunion. Par ailleurs, près de **740 spécimens** ont été découverts lors du contrôle d'**envois postaux** en provenance des Caraïbes.

Enfin, 6 032 articles divers et produits issus d'espèces animales ou végétales protégées ont également été interceptés.

En ce qui concerne le caviar, le nombre de constatations est en hausse (106 contre 63 en 2005, soit une progression de 68 %) mais en retrait pour les quantités saisies (129,4 kg contre 157,7 kg en 2005), soit une diminution de 17,9 %.

Le caviar, intercepté essentiellement dans les bagages des voyageurs dans les aéroports de Nice-Côte d'Azur, de Roissy-Charles de Gaulle, est majoritairement d'origine russe. Toutefois, c'est lors d'un contrôle à la circulation dans la région Nord-Pas-de-Calais qu'a été réalisée la prise la plus importante, soit 16,1 Kg.

## ***LE PATRIMOINE CULTUREL : LA PROTECTION DES TRESORS NATIONAUX ET DES BIENS CULTURELS***

---

La douane contribue activement à la protection du patrimoine culturel français et international.

**58 affaires** portant sur des biens culturels ont été réalisées en 2006, soit une progression de 11,5 %.

**8 692 œuvres ou objets d'art** ont été saisis, pour une valeur estimée à plus de **6,9 millions d'euros**.

Depuis 2002, le nombre de constatations reste relativement stable avec une moyenne de 50 affaires par an. Le nombre de saisies de biens culturels est plus fluctuant.

Les chiffres exceptionnels enregistrés en 2005 (21 332 œuvres ou objets d'arts saisis) étaient consécutifs à quelques saisies importantes portant sur des pièces archéologiques.

En 2006, les constatations ont été réalisées, principalement, lors de contrôles à l'importation (notamment à la frontière suisse), ou lors de contrôles à la circulation, essentiellement dans le Sud et l'Est de la France, de véhicules provenant de pays non membres de l'Union européenne. Plusieurs affaires sont consécutives à des vérifications réalisées lors d'opérations de dédouanement ou dans le cadre d'investigations menées par les services d'enquêtes spécialisés de la Direction Nationale du Renseignement et des Enquêtes Douanières.

**La typologie de la fraude** observée en matière de biens culturels a évolué au cours des dix dernières années. Après les icônes dont les saisies ont été particulièrement importantes en 1995 et 1996 et qui sont aujourd'hui marginales, l'intérêt des fraudeurs semble s'être porté, depuis quelques années, sur les **arts premiers**. En 2006, les saisies concernent, notamment, les objets africains, les **pièces paléontologiques ou archéologiques des âges préhistoriques et protohistoriques**. Elles portent également sur des **éléments architecturaux**, provenant de pillages, comme l'attestent plusieurs affaires importantes.

### ***Les éléments architecturaux***

Les trafics actuels portent, notamment, sur des objets destinés à la décoration intérieure ou à l'embellissement des abords de maisons individuelles ou de résidences de prestige. C'est le cas des éléments architecturaux (chapiteaux, colonnes, pilastres, boiseries, etc.) très prisés Outre-Manche, ainsi qu'aux Etats-Unis. Ils proviennent du démantèlement de demeures historiques dans différentes régions de France, mais aussi de mobiliers dont l'exportation est

soumise à une autorisation préalable des autorités en charge de la protection du patrimoine.

### ***Les arts premiers***

Plusieurs saisies marquantes de pièces archéologiques originaires d'Afrique subsaharienne ont été opérées en 2006.

Le 30 novembre dernier, la brigade de surveillance intérieure (BSI) de Perpignan a découvert lors d'un contrôle, 7 149 pièces archéologiques et paléontologiques d'origine subsaharienne, provenant manifestement du pillage de sites du moyen Atlas. Parmi les pièces les plus remarquables figuraient des fossiles trilobites, des fossiles de crânes de sauriens, des outils paléolithiques, (racloirs, bifaces), ainsi que des fragments d'os et de dents susceptibles d'appartenir à des sauriens de grandes tailles.

Cette constatation illustre le trafic émergent portant sur ce type d'objets, puisque l'un des contrevenants, un commerçant marocain, avait déjà été interpellé en novembre 2005, par la brigade des douanes d'Arles alors qu'il transportait 18 980 pièces archéologiques et paléontologiques originaires du Mali.

Une saisie d'un grand intérêt scientifique a également été opérée à l'aéroport de Roissy en novembre 2006, avec la saisie de 13 fossiles de reptiles terrestres de la fin de l'ère primaire, originaires du Brésil, d'une valeur estimée à 100 000 euros.

La douane contribue, également, à l'enrichissement des collections nationales, en cédant des biens culturels dont elle a obtenu la pleine propriété au terme de procédures contentieuses.

Ainsi, le 12 décembre 2006, la douane a remis à la direction des musées de France, au cours d'une cérémonie organisée au centre Georges Pompidou, 114 plâtres et 32 reliefs du sculpteur Jean Arp. Elles avaient été découvertes en 1996, par la brigade des douanes de St-Amand (Nord) dans un camion, à la sortie du territoire national.

Enfin, la douane participe à la protection du patrimoine culturel des pays signataires de la convention internationale de l'Unesco. Le 27 février 2006, des pièces archéologiques du Niger ont été remises à l'ambassadeur en France de la République du Niger. Ces objets, d'une valeur inestimable, avaient été interceptés en janvier 2005, et ont pu ainsi rejoindre le musée national de Niamey.